



Les dauphins retrouvés échoués présentent très souvent des signes de capture accidentelle, causée par différents dispositifs de pêche. Hélène Peltier/Pelagis/La Rochelle Université/CNRS, Fourni par l'auteur

Que sait-on sur les captures accidentelles de dauphins dans le golfe de Gascogne, et pourquoi est-il si difficile de les éviter ?

Publié: 22 février 2024, 16:39 CET

Clara Ulrich

Coordinatrice des expertises halieutiques, Ifremer

Hélène Peltier

Conservation des prédateurs supérieurs marins, La Rochelle Université

Jérôme Spitz

Ecologie et conservation des prédateurs marins, Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

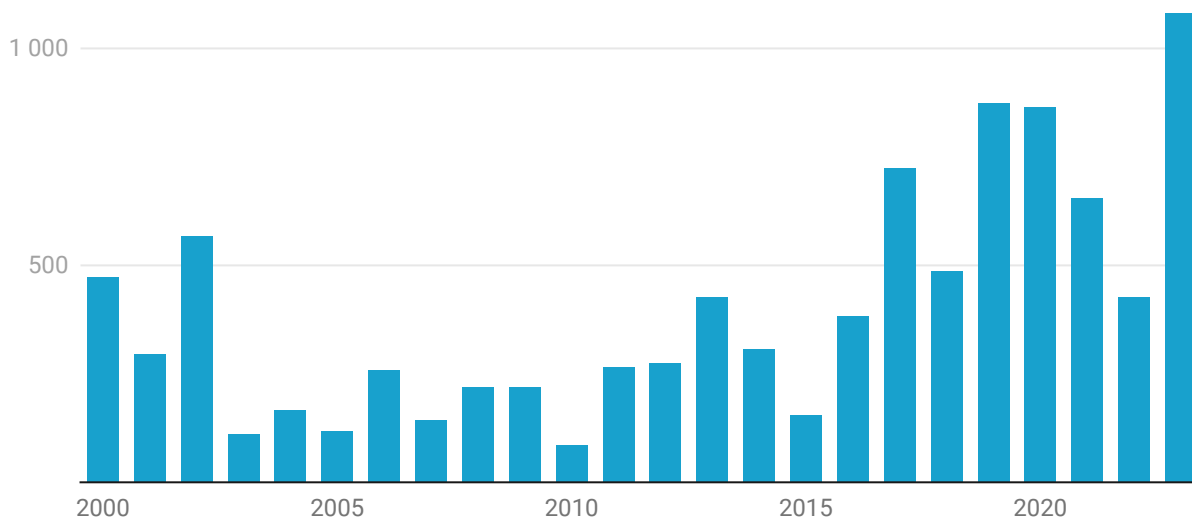
Pierre PETITGAS

Adjoint Director, Marine Biological Resources and Environment, Ifremer

Les petits cétacés (marsouins et dauphins) ont longtemps été abattus comme concurrents directs de la pêche, ou capturés pour la consommation humaine dans le golfe de Gascogne, avant d'être légalement protégés en France à partir de 1970. Leur statut de protection a été renforcé à l'échelle européenne en 1992. Néanmoins, des mortalités importantes de dauphins dues aux activités humaines perdurent.

Ainsi, bien que les pics d'échouages traduisant des surmortalités soient documentés depuis les années 80, le nombre d'échouages de petits cétacés sur les côtes du golfe de Gascogne a fortement augmenté depuis 2016 atteignant des niveaux jamais observés en 40 ans. Ces pics d'échouages surviennent majoritairement en hiver (décembre à mars).

Nombre de dauphins communs échoués en hiver (décembre à mars) sur le littoral de la Manche au Pays Basque, de 2000 à 2023



Source: Réseau National Échouages • [Récupérer les données](#) • Créé avec [Datawrapper](#)

La plupart des cétacés échoués morts sont des dauphins communs à bec court, *Delphinus delphis*. Ils présentent des traces de capture (lésions externes et internes causées par les engins de pêche, la manipulation des animaux à bord des bateaux et une mort d'origine traumatique) dans environ 70 % des échouages et jusqu'à plus de 90 % lors de certains pics hivernaux.

D'après les données récoltées par les observateurs scientifiques à bord des bateaux, les captures accidentelles de petits cétacés ont lieu avec plusieurs types d'engins, incluant des filets fixes calés au fond, mais aussi des chaluts pélagiques, c'est-à-dire tractés en pleine eau, et des chaluts de fond à grande ouverture verticale. Les individus capturés sont remontés morts, et sont rejetés à la mer par l'équipage (ce qui est exigé par la réglementation) ou se décrochent et tombent à l'eau au moment de la remontée de l'engin.

Le dauphin commun est l'espèce de petits cétacés la plus abondante dans l'Atlantique nord-est. Les indices d'abondance issus de campagnes de survols aériens ne concluent pas aujourd'hui à une diminution de la population en nombre d'individus, mais les connaissances sur l'état et la dynamique de cette population restent encore limitées. Les récents travaux du Conseil international pour l'exploitation de la mer (CIEM), de la convention OSPAR et de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin ont cependant conclu que le niveau actuel de captures n'est pas soutenable à long terme pour cette population. Ce diagnostic est corroboré par la baisse de l'âge des animaux échoués, signalant une baisse de l'espérance de vie des dauphins.

Les accords de protection de la biodiversité signés par la France ainsi que plusieurs règlements et directives européennes, dont la politique commune de la pêche, imposent de prendre des mesures. Saisie par 26 ONG en 2019, la Commission européenne a ainsi entamé, dès 2020, une procédure d'infraction contre la France et l'Espagne pour inaction dans la réduction des captures de dauphins communs dans cette zone. Considérant comme insuffisantes les actions mises en œuvre au niveau national depuis, trois ONG françaises ont saisi le Conseil d'État début 2023.

Des mesures insatisfaisantes

Le 20 mars 2023, le Conseil a ordonné au gouvernement de prendre des mesures, dans un délai de six mois, pour limiter les captures accidentelles de petits cétacés par les activités de pêche dans le golfe de Gascogne. Cette injonction a abouti à l'interdiction de pêche pour tous les bateaux de plus de 8 mètres équipés d'engins présentant des risques de capture de dauphins du 22 janvier au 20 février 2024, une période où la surmortalité est maximale selon la moyenne des pics d'échouages observés au cours des années récentes. Cette mesure devrait être reconduite en 2025 et 2026.

Le constat de risque de conséquences négatives, tant sociales que psychologiques ou économiques de cette mesure d'urgence pour les pêcheurs et l'ensemble des filières amont et aval (activités portuaires, criées, poissonneries, consommateurs...) est largement partagé, y compris par les scientifiques.

[Plus de 85 000 lecteurs font confiance aux newsletters de The Conversation pour mieux comprendre les grands enjeux du monde. Abonnez-vous aujourd'hui]

De plus, au vu des connaissances actuelles, cette mesure ne peut pas non plus être considérée comme suffisante pour atteindre les objectifs de conservation de l'espèce. Son efficacité dépend notamment de facteurs difficilement prévisibles, tels que la présence effective des dauphins et de leurs proies dans les zones concernées lorsque la pêche est interdite. Cette mesure d'urgence n'apparaît donc pas comme une solution satisfaisante, et impose de réfléchir à la mise en place de mesures alternatives, qui permettraient d'assurer à long terme l'équilibre socio-économique de la pêche et la viabilité des populations de cétacés dans le golfe de Gascogne. Mais l'élaboration de solutions efficaces nécessite de mieux comprendre les circonstances des captures : quelles pratiques de pêche les favorisent ? Quels changements dans le comportement des dauphins ou les processus écologiques et halieutiques ont entraîné l'augmentation des captures accidentelles depuis 2016 ?

Ces questions écologiques et techniques ont motivé le développement de différents projets de recherche, dont le plus vaste est le projet de recherche Delmoges (2022-2025), porté par La Rochelle Université, le CNRS et l'Ifremer en partenariat avec l'Université de Bretagne occidentale (UBO) et le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM). Les survols aériens confirment que la distribution des dauphins a changé, avec une présence côtière plus importante. Les dauphins communs sont ainsi plus présents dans la partie interne du plateau continental où se concentrent les activités de pêche. Ils seraient alors exposés à une pression de pêche plus importante et à un risque plus élevé de captures accidentelles. Dans Delmoges, une hypothèse étudiée pour expliquer ce changement est un lien possible avec la modification de leur « paysage alimentaire ».

Comprendre où vivent les proies des dauphins

Une campagne scientifique a été réalisée en février 2023 dans le cadre de ce projet, afin de cartographier pour la première fois simultanément les dauphins communs et leurs proies préférentielles (petits poissons pélagiques, c'est-à-dire nageant en bancs en pleine eau : anchois, sardines, etc.) en hiver, lors du pic d'échouages. Des survols aériens et une campagne à la mer avec le drone de surface DriX menés dans la zone centrale du golfe de Gascogne ont confirmé que les dauphins et leurs proies étaient distribués majoritairement près des côtes en hiver, au-dessus de fonds inférieurs à 100 m.

Carte de l'abondance des dauphins communs (ronds bleus) et de leurs proies (gradient de couleur). Campagne Delmoges février 2023. Crédit : Ifremer, Mathieu Doray, Fourni par l'auteur

Les scientifiques ont détecté pour la première fois la présence de bancs très étendus de petits poissons pélagiques, concentrés sous forme de couches denses très près du fond. À cette saison ces fortes concentrations de proies ne sont pas ciblées par les pêcheurs, qui pêchent surtout des espèces de fond telles que la sole et le merlu. Mais elles pourraient inciter les dauphins à plonger pour se nourrir très près du fond, dans la zone d'action des filets. Ces agrégations de proies proches du fond pourraient ainsi augmenter le risque de captures accidentelles de dauphins, mais les processus à fine échelle menant aux captures restent encore à identifier. L'évolution éventuelle du régime alimentaire des dauphins depuis vingt ans est également étudiée afin d'approfondir ces hypothèses.

Le projet Delmoges vise également à étudier l'évolution de la population à long terme, en cherchant en particulier à déterminer si les dauphins communs occupant le plateau continental du golfe de Gascogne constituent une population distincte de celle des dauphins occupant les eaux océaniques plus au large. Si tel était le cas, les captures accidentelles représenteraient alors un risque plus important pour la pérennité de cette population. D'autre part, les scientifiques de Delmoges évaluent l'état de santé des dauphins capturés, en mesurant notamment les contaminants dans leurs tissus.

Concernant les pratiques de pêche, les données disponibles ne permettent pas une compréhension fine des circonstances et engins causant le plus de captures accidentelles. En effet, la déclaration de ces captures, pourtant obligatoire, a été et reste largement insuffisante – une réticence des professionnels qui peut être pour partie liée à une peur de l'exposition publique et nominative de ceux qui déclareraient. Des programmes de caméras embarquées (projet OBSCAMe) et d'observation en mer sont déployés à la place, à bord de navires volontaires, pour apporter des éléments de réponse statistique sur de possibles changements dans les pratiques et les efforts de pêche, et identifier l'importance relative de chaque pêcherie dans les mortalités totales. Restaurer la confiance, la coopération et la transparence de tous les acteurs apparaît aujourd'hui indispensable pour partager une compréhension commune des mécanismes conduisant à ces captures accidentelles et progresser vers l'identification de mesures à la fois plus ciblées et plus efficaces.

Parmi elles, les solutions techniques de signaux acoustiques (effaroucheurs, communément appelés « pingers », ou balises) sont privilégiées par les professionnels et explorées avec eux dans divers projets de recherche (projets LICADO, PIFIL, Dolphinfree en particulier, également en collaboration avec l'Université de Montpellier), pour être spécifiquement adaptées à la situation du golfe de Gascogne. Les défis technologiques sont nombreux, car il faut à la fois comprendre et reproduire la gamme des signaux acoustiques émis par les dauphins, limiter les temps d'émission acoustique au strict minimum pour éviter les phénomènes de pollution sonore et d'habituation, et encapsuler tout cela dans des dispositifs performants, à forte autonomie de charge, faciles d'utilisation par les pêcheurs et à coût acceptable. Des progrès importants ont été réalisés autour de tels dispositifs « intelligents », mais les tests en conditions réelles avec des pêcheurs doivent être poursuivis pour mesurer leur efficacité et optimiser leur utilisation.

Au sein du projet Delmoges, les progrès sur la compréhension du phénomène de capture, obtenus grâce à ces différents travaux, alimentent la réflexion sur des alternatives aux mesures d'urgence actuelles. La volonté du monde de la pêche est forte pour trouver des solutions lui permettant de réduire son impact sur les dauphins. La combinaison de diverses options telles que des interdictions de pêche temporaires ciblées, l'utilisation de balises acoustiques spécifiques aux dauphins, et des mesures incitatives expérimentées dans d'autres pêcheries à travers le monde est à l'étude pour élaborer des scénarios théoriques de réduction des captures accidentelles. Une évaluation de l'impact des différents scénarios est en cours, estimant leur effet attendu sur l'écosystème, mais aussi leurs conséquences économiques et sociales. Le but est de rechercher des compromis entre la conservation de la biodiversité et l'exploitation des ressources, acceptables tant par les professionnels de la mer que par la société.

Cet article a été écrit avec l'aide de Matthieu Authier, Tiphaine Chouvelon, Olivier Van Canneyt, Marion Pillet, et Vincent Ridoux (La Rochelle Université) ; Manuel Bellanger, Germain Boussarie, Thomas Cloâtre, Mathieu Doray, Laurent Dubroca, Robin Faillettaz, Sophie Gourguet, Emilie Leblond, Yves Le Gall, et Sigrid Lehuta (Ifremer), Bastien Merigot (Université de Montpellier) ; Amélia Viricel (Université de Bretagne occidentale).